

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

CONSEIL MUNICIPAL
de COUCY
Séance du 22 Octobre 2010



Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Andrée LARCHER, Thérèse RIVA, Nadine DELSUC, Francine CONNOT, Laurence COULMY, Gilles MAILLARD, Denis FOSSIER, Emmanuel SIMON et Daniel LAMBERT

Secrétaire de séance : Andrée Larcher

La séance débute à 19H00 par l'approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé et l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

DESIGNATION DE LA NOUVELLE COMPOSITION MUNICIPALE

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite au décès de Daniel Langlet, 1^{er} adjoint de la commune, il est nécessaire de réfléchir à la nouvelle organisation de l'équipe municipale et notamment sur sa composition en adjoints et sur leur rôle. Il indique que les missions jusqu'à présent confiées à Daniel Langlet sont en partie reprises par Gilles Maillard.

Le Maire présente ensuite à l'assemblée ses éléments de réflexion. Il indique que si un nouvel adjoint doit être élu, celui-ci se verra confier des missions relatives à l'analyse des comptes de la commune et à la recherche de réduction des coûts de fonctionnement. Ce travail nécessite, outre une capacité de travail en autonomie et un esprit de synthèse, d'avoir des compétences en comptabilité et en négociation commerciale. En effet, l'ensemble des contrats de la commune devra être étudié et renégocié afin d'en maintenir les avantages tout en réduisant les coûts.

Après en avoir discuté, les membres

- Valident le passage de Monsieur Gilles MAILLARD comme 1^{er} Adjoint
- Décident d'élire un 2^{eme} Adjoint.

Vote à l'unanimité

Élection du 2nd adjoint :

Le maire invite les conseillers à se prononcer sur leur candidature au poste de 2nd adjoint tel que défini. Monsieur Emmanuel SIMON indique qu'il est candidat.

Le vote se déroule conformément aux règles en vigueur

- Nombre de votants : 10
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- A déduire, les bulletins blancs, litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 1
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Monsieur Emmanuel SIMON obtient 9 voix, il est proclamé 2^{eme} adjoint et est immédiatement installé.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de SEGILOG Informatique, contrat permettant l'utilisation, la maintenance et la formation de tous les

logiciels informatiques de la mairie. Il ajoute que le renouvellement du contrat se fonde sur les mêmes bases tarifaires et qu'il n'y a pas d'augmentation du coût.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans pour un montant de 4 455.00 € HT relatif aux droits d'utilisation des logiciels et de 495.00 € HT relatif à la maintenance et à la formation.

Vote : à l'unanimité

CREATION D'UN LIVRET DE PROMOTION DES ENTREPRENEURS LOCAUX

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'éditer un livret commercial regroupant les entrepreneurs de la commune afin de promouvoir leurs activités et de mieux les faire connaître. Il ajoute que la municipalité a la chance de bénéficier de la présence de nombreux entrepreneurs, mais que tous les habitants de Coucy ne connaissent pas leurs activités et ne pensent pas suffisamment à eux quand ils ont des travaux à réaliser. Il termine en évoquant la situation des nouveaux entrepreneurs qui ont besoin de se faire connaître.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal

- Valide la proposition d'édition d'un livret en 500 exemplaires regroupant tous les entrepreneurs de Coucy qui souhaitent y figurer gratuitement
- Sélectionne l'entreprise ALB01 de Coucy pour l'édition de ce livret pour un montant de 490 € HT

Vote : à l'unanimité

REFLEXION AUTOUR DES MODALITES DE REDUCTION DE LA VITESSE DES VEHICULES

Le Maire demande aux membres du Conseil de réfléchir à des solutions qui permettraient de réduire la vitesse des véhicules dans la commune et notamment route de Rethel et rue du Général Leclerc. Il évoque la possibilité de modifier les priorités et de contraindre les véhicules sur ces 2 routes à des arrêts en apposant des « Stop » à chaque croisement.

Concernant l'acquisition d'un indicateur de vitesse dont une subvention de financement a été obtenue cette année, Il précise qu'il est préférable d'attendre la fin de l'année pour l'acquérir afin de bénéficier de tarifs plus attractifs.

Il propose que des décisions soient prises lors d'une prochaine réunion.

INFORMATION SUR LES CONTROLES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de la loi sur l'eau, les contrôles du SPANC concernant les installations d'assainissement existantes vont débuter en début d'année 2011.

L'intégralité des foyers devra avoir été contrôlée avant le 31 décembre 2012.

Les habitants seront avertis par courrier du passage du contrôleur qui procédera à une vérification de leur installation. Les contrôles se limiteront aux parties accessibles sans destruction des installations ou des éléments de camouflage. A la suite de chaque contrôle, un diagnostic sera établi. Pour être considérée comme en conformité, une installation d'assainissement individuel devra être en état de fonctionnement et respecter les normes en vigueur au jour de son installation. C'est-à-dire que, par exemple, un système d'assainissement construit en 1970 devra être en conformité avec les normes de 1970. Pour les installations d'avant 1946, elles devront respecter les normes en vigueur en 1946. A ce stade, seules les installations présentant un risque de pollution de l'espace publique devront être réhabilitées.

Le contrôle sera facturé au foyer 49 €.

QUESTIONS DIVERSES

Terrain de Tennis : Le terrain de tennis étant fortement dégradé et devenu inutilisé, les membres du Conseil décident que pour des raisons de sécurité et d'esthétisme il sera prochainement démonté.

La séance est levée à 21H15